

D'abord, les « êtres » sur lesquels nous avons médité sont bien particuliers : ce sont des parlants et des agissants ; or il appartient à l'idée d'action qu'elle soit accessible à des *préceptes* qui, sous la forme du conseil, de la recommandation, de l'instruction, enseignent à réussir, donc à bien faire, ce qu'on a entrepris. Les préceptes ne sont certes pas tous d'ordre moral – loin de là : ce peuvent être des préceptes techniques, stratégiques, esthétiques, etc. ; du moins les règles morales s'inscrivent-elles dans le cercle plus vaste des préceptes, lesquels sont intimement liés aux pratiques qu'ils concourent à délimiter.

Ensuite, en plaçant la théorie narrative à la charnière de la théorie de l'action et de la théorie morale, nous avons fait de la narration une transition naturelle entre description et prescription ; c'est ainsi que, dans les dernières pages de l'étude précédente, la notion d'identité narrative a pu servir d'idée directrice pour une extension de la sphère pratique au-delà des actions simples décrites dans le cadre des théories analytiques de l'action ; or ce sont ces actions complexes qui sont réifiées par des fictions narratives riches en anticipations de caractère éthique ; raconter, a-t-on observé, c'est déployer un espace imaginaire pour des expériences de pensée où le jugement moral s'exerce sur un mode hypothétique.

Qu'en est-il maintenant de la distinction proposée entre éthique et morale ? Rien dans l'étymologie ou dans l'histoire de l'emploi des termes ne l'impose. L'un vient du grec, l'autre du latin ; et les deux renvoient à l'idée intuitive de *mœurs*, avec la double connotation que nous allons tenter de décomposer, de ce qui est *estimé bon* et de ce qui *s'impose* comme obligatoire. C'est donc par convention que je réserverai le terme d'éthique pour la visée d'une vie accomplie et celui de morale pour l'articulation de cette visée dans des *normes* caractérisées à la fois par la préention à l'universalité et par un effet de contrainte (on dira le moment venu ce qui lie ces deux traits l'un à l'autre). On reconnaîtra aisément dans la distinction entre visée et norme l'opposition entre deux héritages, un héritage aristotélicien, où l'éthique est caractérisée par sa perspective *téléologique*, et un héritage kantien, où la morale est définie par le caractère d'obligation de la norme, donc par un point de vue *déontologique*. On se propose d'établir, sans souci d'orthodoxie aristotélicienne ou kantienne, mais non sans une grande attention aux textes fondateurs de ces deux traditions : 1) la primauté de l'éthique sur la morale ; 2) la nécessité pour la visée éthique de passer par le crible de la

norme ; 3) la légitimité d'un recours de la norme à la visée, lorsque la norme conduit à des impasses pratiques, qui rappelleront à ce nouveau stade de notre méditation les diverses situations aporétiques auxquelles a dû faire face notre méditation sur l'ipsité. Autrement dit, selon l'hypothèse de travail proposée, la morale ne constituerait qu'une effectuation limitée, quoique légitime et même indispensable, de la visée éthique, et l'éthique en ce sens envelopperait la morale. On ne verrait donc pas Kant se substituer à Aristote en dépit d'une tradition respectable. Il s'établirait plutôt entre les deux héritages un rapport à la fois de subordination et de complémentarité, que le recours final de la morale à l'éthique viendrait finalement renforcer.

En quoi cette articulation d'un genre très particulier entre visée téléologique et moment déontologique affecte-t-elle notre examen de l'ipsité ? L'articulation entre visée téléologique et moment déontologique, d'abord aperçue au niveau des prédicats appliqués à l'action – prédicat « bon », prédicat « obligatoire » – trouvera enfin sa réplique au plan de la désignation de soi : c'est à la visée éthique que correspondra ce que nous appellerons désormais *estime de soi*, et au moment déontologique le respect de soi. Selon la thèse proposée ici, il devrait apparaître : 1) que l'estime de soi est plus fondamentale que le respect de soi ; 2) que le respect de soi est l'aspect que revêt l'estime de soi sous le régime de la norme ; 3) enfin, que les apories du devoir créent des situations où l'estime de soi n'apparaît pas seulement comme la source mais comme le recours du respect, lorsque aucune norme certaine n'offre plus de guide sûr pour l'exercice *hic et nunc* du respect. Ainsi, estime de soi, et respect de soi représenteront conjointement les stades les plus avancés de cette croissance qui est en même temps un dépli de l'ipsité.

Pour conclure cette brève introduction aux trois études qu'on va lire, disons d'un mot de quelle manière la distinction entre éthique et morale répond à l'objection humienne d'un fossé logique entre prescrire et décrire, entre devoir-être et être. On peut attendre de la conception téléologique par laquelle on caractérisera l'éthique qu'elle enchaîne de façon directe sur la théorie de l'action prolongée par celle de la narration. C'est en effet dans des évaluations ou estimations immédiatement appliquées à l'action que s'exprime le point de vue téléologique. En revanche, les prédicats déontiques relevant d'une morale du devoir paraissent s'imposer du dehors – ou de haut – à l'agent de l'action, sous les espèces d'une contrainte que l'on dit précisément morale, ce qui